Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **45 (1927)**

Heft 35

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bern
Freitag, 11. Februar
1927

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Berne
Vendredi, 11 février
1927

Feuille officielle suisse du commerce · Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint täglich
ausgenommen Sonn- und Feiertage

XLV. Jahrgang — XLVme année

Paraît journellement
dimanches et jours de fête exceptés

Beilagen
Mitteilungen und Dokumente • Wirtschaftsberichte

Suppléments
Communications et documents • Rapports économiques

Supplementi
Comunicazioni e documenti • Rapporti economici

N° 35

Redaktion und Administration:
Handelsabteilung des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartements — Abonnements: *Schweiz:* Jährlich Fr. 24.30, halbjährlich Fr. 12.30, vierteljährlich Fr. 6.30 — *Ausland:* Zuschlag des Porto — Es kann nur bei der Postabonniert werden — Preis einzelner Nummern 15 Cts. — Annoncen-Regie: Publicitas A.-G. — Insertionspreis: 50 Cts. die sechsgespaltene Kolonelzeile (Ausland 65 Cts.)

Rédaction et Administration:
Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique — Abonnements: *Suisse:* un an fr. 24.30, un semestre fr. 12.30, un trimestre fr. 6.30 — *Etranger:* Plus frais de port — On s'abonne exclusivement aux offices postaux — Prix du numéro 15 cts. — Régie des annonces: Publicitas S. A. — Prix d'insertion: 50 cts. la ligne de colonne (l'étranger 65 cts.)

N° 35

Inhalt — Sommaire — Sommario

Abhanden gekommene Werttitel — Titres disparus — Titoli smarriti / Handelsregister. — Registre de commerce. — Registro di commercio. / Emprunt Oscar Henrioud.

Mitteilungen — Communications

Internationaler Postgiroverkehr — Service international des virements postaux.

Mitteilungen und Dokumente N° 10 — Communications et documents N° 10
Comunicazioni e documenti N° 10

Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Abhanden gekommene Werttitel — Titres disparus — Titoli smarriti

Es werden folgende im Luzerner Kantonsblatt Nr. 43 vom 22. Oktober 1926 und im Schweizerischen Handelsamtsblatt Nrn. 246, 253 und 258 vom Jahre 1926 aufgerufenen Titel, weil sie innerhalb der anberaumten Frist von niemand vorgewiesen worden sind, totgerufen und damit kraftlos erklärt:

I. Ausgestellt von der Luzerner Kantonalbank:

a) von der Hauptbank in Luzern:

1. Sparheft Nr. 23068 lautend auf Heinrich Lang, des Theodor, und Sophie geb. Wapf, von Retschwil, in Sempach, haltend auf den 17. November 1925 Fr. 244.63.
2. Sparheft Nr. 10508 lautend auf Marie Moser-Bossart, des Anton, und Marie Hunkeler, von Rothenthurm, in Luzern, haltend auf 31. Dezember 1924 Fr. 3132.42.
3. Sparheft Nr. 52958 lautend auf Marie Moser, des Clemens, und Marie Bossart, von Rothenthurm, in Luzern, haltend auf den 8. Januar 1925 Fr. 198.28.
4. Sparheft Nr. 72901 lautend auf Lina Moser, des Clemens, und Marie geb. Bossart, von Rothenthurm, in Luzern, haltend auf den 8. Januar 1925 Fr. 157.22.

b) von der Filiale Sursee:

5. Sparheft Nr. 6983 lautend auf Anna Häfliger, des Laurenz, und Brigitta geb. Kost, von und in Triengen, Wellnau, haltend auf den 22. Juli 1926 Fr. 4206.87.

c) von der Filiale Schüpfheim:

6. Sparheft Nr. 3293 lautend auf Frau Hedwig Felder-Lipp, des Anton sel., von Marbach, in Hasle, haltend auf den 15. März 1915 Fr. 122.30.

II. Ausgestellt vom Allgemeinen Consumverein Luzern:

7. Sparkassaheft Nr. 2150 lautend auf Elise Schumacher, des Josef, und der Marie geb. Bucher, von Schüpfheim, in Littau-Reussbühl, haltend auf den 31. Dezember 1925 Fr. 498.05.
8. Sparkassaheft Nr. 1505 lautend auf Elise Haas, des Vinzenz, und der Marie Bedetti geb. Blättler, von Horw, in Luzern, haltend auf den 24. Juli 1926 Fr. 673.15. (W 51)

Luzern, den 2. Februar 1927.

Der Präsident des Amtsgerichtes Luzern-Stadt: **Dr. Glanzmann.**

Durch Beschluss der II. Kammer des Obergerichtes des Kantons Zürich vom 1. Februar 1927 sind die vermissten Inhaberaktien der Spar- und Leihkasse Eglisau Nrn. 0149, 0157, 0158, 0159, 0160, 0161, 0162, je auf Fr. 100, je ohne Talon, als kraftlos erklärt worden. (W 52)

Bülach, den 10. Februar 1927. Im Namen des Bezirksgerichtes:

Der a. o. Substitut: **E. Zingg.**

Das Bezirksgericht St. Gallen, 2. Abteilung, hat in seiner Sitzung vom 10. Februar 1927 den Sparkassaschein der Kantonalbank St. Gallen Nr. 135207, Wert Fr. 3270, lautend auf Johann Bruggmann, Rüdlen, Oberbüren, nach erfolglos gebliebenem Aufruf als kraftlos erklärt. (W 53)

St. Gallen, den 10. Februar 1927. **Bezirksgerichtskanzlei St. Gallen.**

Gemäss Beschluss des Bezirksgerichtes Steckborn, datiert den 8. Februar 1927 wird der unbekannte Inhaber des Schuldbriefes Nr. 20, Bd. Q, Seite 341, des Grundbuchamtes Berlingen per Fr. 1400, datiert den 19. März 1912, lautend auf Wilhelm Füllemann, Sohn, Berlingen, als Schuldner, und Wilhelm Füllemann, Vater, daselbst als Gläubiger, aufgefordert, seine Rechtsansprüche hierauf unter Vorlage des Titels innert der Frist eines Jahres seit der erstmaligen Publikation im Schweizerischen Handelsamtsblatt beim Grundbuchamte Berlingen geltend zu machen, widrigenfalls die Schuldurkunde kraftlos erklärt würde. (W 46²)

Frauenfeld, den 9. Februar 1927. **Gerichtskanzlei Steckborn.**

Gemäss Beschluss des Bezirksgerichtes Steckborn, datiert den 8. Februar 1927 werden die unbekannten Inhaber der Schuldbriefe des Grundbuchamtes Müllheim: a) Nr. 56, Bd. X, Seite 223, datiert den 13. April 1916, per Fr. 1000, lautend auf Jakob Bernhart, in Weiningen, als Schuldner, und Frl. Rosa Schiess, zurzeit in St. Moritz, als Gläubigerin; b) Nr. 40, Bd. U, Seite 31, resp. 221, per Fr. 160, lautend auf Ulrich Frei-Baumgartner (früher Polykarp Gloekner), in Weiningen, als Schuldner, und Johann Güttinger, Güterhändler, daselbst, als Gläubiger, aufgefordert, ihre Rechtsansprüche hierauf innert der Frist eines Jahres von der erstmaligen Publikation im Schweizerischen Handelsamtsblatte an beim Grundbuchamte Müllheim geltend zu machen, widrigenfalls die Schuldurkunden kraftlos erklärt würden. (W 47²)

Frauenfeld, den 9. Februar 1927. **Gerichtskanzlei Steckborn.**

Tribunal de première instance de Genève

Par jugement du 4 février 1927, le Tribunal de première instance de Genève, a prononcé l'annulation des 4 obligations de l'emprunt à lots, 3 %, genevois, de 1880, portant les nos 55940, 61595, 61596 et 200926, à l'exclusion des feuilles de coupons. S. I. (W 50) **R. Michoud,** greffier.

Handelsregister — Registre de commerce — Registro di commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau de Saignelégier (district des Franches-Montagnes)

Horlogerie. — 1927. 9 février. Gaston Aubry, fils de feu Arnold, originaire de Muriaux, demeurant au Noirmont, est entré comme associé dans la société en nom collectif **Aubry frères,** fabrication d'horlogerie, ayant son siège au Noirmont (F. o. s. du c. du 15 janvier 1920, n° 13, page 81). Les autres points de la publication sus-mentionnée ne subissent pas de modifications.

Bureau Thun

Bäckerei und Konditorei. — 9. Februar. Inhaber der Firma **Robert Stauffer,** in Steffisburg, ist Robert Stauffer, von Eggiwil, in Steffisburg. Bäckerei und Konditorei.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Neuchâtel

Bicyclettes et motocyclettes, accessoires. — 1927. 7 février. La maison **Arnold Grandjean,** bicyclettes et accessoires, à Neuchâtel (F. o. s. du c. du 5 septembre 1919, n° 213, page 1565), ajoute à son genre de commerce: fabrication de bicyclettes et motocyclettes, accessoires en gros. Bureaux et magasins: Route de la Gare 13—15 et St-Honoré 2.

Genf — Genève — Ginevra

1927. 5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 1,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000, de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 Z et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 2,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 A' et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 3,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Par-

celles 4532 B' et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 4,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 Q et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 5,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 R et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 6,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 S et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 7,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 13,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 T et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 8,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 11,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 U et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur, s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 9,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 13,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 V et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur, s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 10,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 11,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 W et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur, s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 11,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 15,000, de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 X et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 12,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 Y et copropriété de 4532 C. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 13,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 U' et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 14,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 14,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 V' et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs

(fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 15,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 W' et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 16,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 13,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 X' et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 17,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 11,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 Y' et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 18,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 13,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 Z' et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur, s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 19,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 A" et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur, s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 20,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 14,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 B" et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur, s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 21,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 C". et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 22,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 D" et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 23,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 E" et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 24,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 F" et copropriété de 4532 G". Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 25,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 11,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 I et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la

Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 26,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 11,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 K et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 27,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 11,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 L et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 28,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 13,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 M et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 29,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 11,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 N et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 30,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 13,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 O et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 31,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 C et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 32,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 D et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 33,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 E et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 34,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 13,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 F et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 35,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 13,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 H et copropriété de 4532 P. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 36,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 D' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est

engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 37,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 E' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 38,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 F' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 39,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 14,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 G' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 40,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 H' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 41,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 I' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 42,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 K' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 43,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 14,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 L' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 44,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 M' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 45,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 14,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 N' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 46,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 O' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 47,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 P' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement dé-

égué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 48,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 Q' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le 2 février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 49,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 10,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 R' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

5 février. Aux termes d'acte passé devant Me Bernard de Budé, notaire, à Genève, le deux février 1927, il a été constitué sous la dénomination de **Société Anonyme des Deux Parcs N° 50,** une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location et la revente d'immeubles sis dans le canton de Genève et, en particulier, l'achat pour le prix de fr. 12,000 de l'immeuble suivant sis en la commune des Eaux-Vives et appartenant à Henri Wakker: Parcelles 4532 S' et copropriété de 4532 T'. Le siège de la société est fixé aux Eaux-Vives. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinq mille francs (fr. 5000) divisé en 25 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société a lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. La société est engagée par la signature de l'administrateur s'il n'y en a qu'un; s'il y en a plusieurs, par la signature de la majorité ou de l'un d'eux spécialement délégué et muni d'un pouvoir en due forme. Le premier conseil est composé de deux membres en la personne d'Henri Wakker, agent immobilier, de et à Genève, et Henri Honegger, agent immobilier, de Genève, à Chêne-Bougeries. Siège social: Route de Frontenex n° 67.

Emprunt Oscar Henrioud de fr. 120,000

Les délégataires de l'emprunt de fr. 120,000 Oscar Henrioud, sont convoqués pour le **25 février 1927, à 2 heures de l'après-midi,** au bureau du Directeur de la Caisse Populaire, à Lausanne, avec l'ordre du jour suivant: Prorogation de l'emprunt de 5 ans, soit jusqu'au 1er février 1932. Taux 5 %.

Le gérant de la grosse:
Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit:
Le directeur: **J. Martin.**

(V 11²)

Mitteilungen — Communications — Comunicazioni

Internationaler Postgiroverkehr — Service international des virements postaux

Ueberweisungskurse vom 11. Februar an — Cours de réduction à partir du 11 février

Belgique fr. 72.40; Dänemark Fr. 138.80; Freie Stadt Danzig Fr. 101.60; Deutschland Fr. 123.30; Italie fr. 22.30; Luxemburg Fr. 14.55; Niederlande Fr. 208.10; Oesterreich Fr. 73.35; Schweden Fr. 138.90; Ungarn Fr. 91.05; Grande-Bretagne fr. 25.25.

Anpassung an die Kursschwankungen ist vorbehalten. — L'adaptation aux fluctuations des cours est réservée.

Annoncen-Regie: PUBLICITAS Schweizerische Annoncen-Expedition A.-G.

Anzeigen — Annonces — Annunzi

Régie des annonces: PUBLICITAS Société Anonyme Suisse de Publicité

PROSPEKT

4¾ % Anleihen der Stadt Zürich

von 10,000,000 Franken

vom 4. Februar 1927

Die politische Gemeinde **Stadt Zürich** nimmt, gemäss Beschluss des Grossen Stadtrates vom 4. Februar 1927, zur Konversion bzw. Rückzahlung der am 1. März 1927 fälligen städtischen 5 % Kassa-Obligationen vom Jahre 1924 im Betrage von Fr. 6,725,500 nominal sowie zur Beschaffung weiterer Mittel ein

4¾ % Anleihen von 10 Millionen Franken

auf. Für dieses Anleihen gelten folgende Bedingungen:

1. Das Anleihen ist eingeteilt in 10,000 Obligationen auf den Inhaber von Fr. 1000 Nrn. 94001—104000.
2. Die Obligationen sind mittelst halbjähriger Coupons am 1. März und am 1. September jedes Jahres, erstmals am 1. September 1927, zu 4¾ % jährlich zu verzinsen und werden, ohne dass eine besondere Kündigung zu erfolgen hat, am 1. September 1936 zur Rückzahlung fällig. Der Stadt Zürich steht indessen das Recht zu, das Anleihen schon vorher auf 6 Monate, je auf einen Couponstermin, frühestens jedoch am 1. März 1934 auf den 1. September 1934 zur Rückzahlung zu kündigen.
3. Allfällige Bekanntmachungen an die Inhaber der Anleihenstitel erfolgen rechtsgültig je einmal in mindestens einer Zeitung in Zürich, Basel, Bern, Genf und St. Gallen.
4. Die Coupons und fälligen Titel sind für die Inhaber spesenfrei, die Coupons jedoch unter Abzug der eidgenössischen Couponssteuer an der Stadtkasse Zürich und bei den übrigen für die frühern Anleihen bestimmten schweizerischen Zahlstellen zahlbar.
5. Mit dem Kündigungs- bzw. Rückzahlungstermin hört jede weitere Verzinsung der Obligationen auf. Für die Verjährung verfallener Titel und Coupons ist das Schweizerische Obligationenrecht massgebend.
6. Die Kotierung an den Börsen von Zürich, Basel, Bern, Genf und St. Gallen wird nachgesucht und für die ganze Dauer des Anleihens aufrecht erhalten werden.

Die unterzeichneten Banken haben von diesem

4¾ % Anleihen der Stadt Zürich von Fr. 10,000,000 nominal

den Betrag von

Fr. 7,000,000 nominal

fest übernommen und offerieren denselben den Besitzern der

5 % Kassa-Obligationen der Stadt Zürich vom Jahre 1924

fällig am 1. März 1927

zu folgenden Bedingungen zur

Konversion

ihrer Titel:

1. Die Konversion erfolgt zu **99½ %** Wert **1. März 1927** für die neuen Titel.
2. Die Besitzer der vorerwähnten Kassa-Obligationen, die von der Konversionsofferte Gebrauch machen wollen, werden eingeladen, ihre Titel **ohne** den Coupon per 1. März 1927 in Begleit eines besonderen Anmeldeformulares in der Zeit

vom 10. bis 22. Februar 1927

bei einer Niederlassung der unterzeichneten Banken einzureichen und zwar in einem durch 1000 teilbaren Betrag, da die Obligationen des neuen Anleihens auf Fr. 1000 lauten. Der Einreicher erhält von der Anmeldestelle dagegen einen Lieferschein, der ihn berechtigt, s. Zt. auf besondere Anzeige hin den gleichen Betrag in Titeln des neuen Anleihens mit Semestercoupons per 1. September 1927 und folgende in Empfang zu nehmen. Gleichzeitig mit der Uebergabe des Lieferscheines wird dem Einreicher auch die Differenz zwischen dem Preis der neuen und dem Pariwert der alten Titel mit Fr. 5.— auf je Fr. 1000 Kapital in bar ausbezahlt.

Zürich, Basel, Genf und Bern, den 7. Februar 1927.

Kantonalbank von Bern
Schweizerische Kreditanstalt
Eidgenössische Bank A.-G.
Aktiengesellschaft Leu & Co.
Schweizerische Volksbank
Union Financière de Genève
Schweizerischer Bankverein
Basler Handelsbank
Schweizerische Bankgesellschaft
Comptoir d'Escompte de Genève
Zürcher Kantonalbank

(76 Z) :359

Compagnie Suédoise des Allumettes

(Svenska Tändsticks Aktiebolaget)

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 9 février prochain à Stockholm, le Conseil d'Administration de la Compagnie a décidé de porter le capital de couronnes 180,000,000 à couronnes 270,000,000 par l'émission de 900,000 actions nouvelles B. d'une valeur nominale de 100 couronnes.

Les modalités de cette émission sont les suivantes:

1. Les nouvelles actions sont émises au prix de couronnes 230 par action.
2. L'Administratie Maatschappy voor Algemeene Nyverheids Waarden à Amsterdam a le droit de souscrire à 450,000 actions nouvelles contre remise de 432,000 actions ordinaires de l'International Match Corporation et de 36,000 actions de la Compania Chilene de Fosforos.
3. Les anciens actionnaires ont le droit de souscrire aux 450,000 actions restantes à raison de une action nouvelle pour quatre anciennes.
4. Les actions nouvelles seront créées jouissance du premier janvier 1928, et seront munies d'une feuille de coupons dont le premier portera le № 15.
5. Le paiement des actions nouvelles devra être effectué jusqu'au 31 mai 1927.
6. Des intérêts à 6 % dès le premier janvier 1927 au jour du paiement des actions nouvelles devront être ajoutés au prix de couronnes 230. Par contre, les nouveaux actionnaires toucheront le 5 janvier 1928 couronnes 13.80 d'intérêts.
7. Le timbre suédois d'émission est payé par la Compagnie.
8. La souscription sera ouverte du 9 février au 2 mars inclusivement au siège de la Compagnie, 17, Västra Trädgårdsgatan, à Stockholm. A la souscription les souscripteurs devront présenter leurs titres pour être estampillés.

Les souscriptions des actionnaires suisses peuvent également être recueillies par la **Société Financière pour Valeurs Scandinaves en Suisse,** à Genève, qui est autorisée à estampiller les titres pour notre compte. Dans ce cas, le prix de souscription sera fr. 319.40, plus les intérêts à 6 % suivant le point 6 ci-dessus et le timbre fédéral d'émission de 1½ %, soit fr. 4.80.

Stockholm, le 2 février 1927. .355 (1373 X)

Compagnie Suédoise des Allumettes.

Les banques désirant souscrire chez nous nous fourniront, en double exemplaire, un bordereau numérique des actions à estampiller classées arithmétiquement, sur lequel sera mentionné si les propriétaires sont domiciliés en Suisse ou à l'étranger, ces derniers n'étant pas astreints au paiement du timbre fédéral d'émission.

Société Financière pour Valeurs Scandinaves en Suisse
Corraterie 13, **Genève.**

Rechnungsruf und Auskündung wegen öffentlichen Inventars.

(Art. 582 Z. G. B.)

Ueber den Nachlass des am 13. Januar 1927 verstorbenen **Wilhelm Affentranger-Flury,** Fabrikant, von Roggliswil, wohnhaft gewesen in **Niederdorf** (Baselland), ist das öffentliche Inventar verlangt worden. Es ergeht daher an sämtliche Gläubiger und Schuldner des Erblassers, einschliesslich der Bürgschaftsgläubiger, die Aufforderung, ihre Forderungen und Schulden **spätestens bis 10. März 1927** unter Angabe der betreffenden Beweismittel schriftlich und spezifiziert bei der unterzeichneten Bezirksschreiberei anzumelden.

Die Gläubiger werden auf die Folgen der Nichtanmeldung ausdrücklich aufmerksam gemacht. (35 Ls) :271

Waldenburg, den 1. Februar 1927.

Bezirksschreiberei Waldenburg.

Bank in Baden

Einladung zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre

auf Montag den 28. Februar 1927, nachmittags 4½ Uhr im Sitzungssaal der Schweizerischen Bankgesellschaft in **Zürich,** Bahnhofstrasse 45

Verhandlungsgegenstände:

1. Abnahme der Jahresrechnung und Vorlage des Berichtes der Kontrollstelle.
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinnes.
3. Wahlen.

Die zur Teilnahme berechtigenden Karten sind gegen Deponierung der Aktien bis zum 26. Februar 1927, mittags, an den Wertschriftenkassen der Schweizerischen Bankgesellschaft in Zürich, Winterthur und Baden zu beziehen. (797 Z) :370

Die Bilanz und die Rechnung über Gewinn und Verlust mit dem Berichte der Kontrollstelle sind vom 19. Februar bis zur Generalversammlung in unsern Bureaux bei der Schweizerischen Bankgesellschaft in Zürich zur Einsicht der Herren Aktionäre aufgelegt.

Zürich, den 9. Februar 1927.

Bank in Baden.

Der Präsident des Verwaltungsrates: **Grüebler.**

SOLLER, Aktiengesellschaft, BASEL

Einladung zur 23. ordentlichen Generalversammlung

auf Dienstag den 1. März 1927, nachmittags 2 Uhr, im Bureau der Gesellschaft.

Traktanden: 1. Abnahme des Jahresberichtes und der Jahresrechnung.
2. Décharge-Erteilung an Verwaltungsrat und Direktion.
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis.
4. Wahlen.
5. Reduktion des Aktienkapitals.
6. Diverses. (684 Q) :366

Der Ausweis über den Aktienbesitz erfolgt unmittelbar vor der Generalversammlung durch Aushändigung eines Nummernverzeichnisses.

Der Verwaltungsrat.

Directeur d'Hôtel

expérimenté, 42 ans, avec meilleures références et bonnes relations, cherche direction pour printemps.

S'intéresserait dans bonne affaire **avec 20 à 30 mille.** .351

Ecrire sous R. 1931 L. Publicitas, Lausanne.

Die schweiz. Patente Nrn. 100290, 100343, 102095, 102105, 102697, 102894, 103805, 104007, 104402, 104403, 105124, 105634, 106068, 106296, 106602, 106690, 107117, 108629, 109002, 110802, 111910, 96046, 96240, 96526, 97104, 97122, 97129, 97147, 97561, 97696, 97707, 97721, 97781, 98390, 99184, 99371, 99572, 99894 sind zu verkaufen od. in Licenz zu vergeben. Näh. Ausk. erteilt **Aktiebolaget Ljungströms Angtrbin,** Strandvägen 5 A, **Stockholm,** Schweden.

Gr. echt kr. Schweiz. Bienenhonig (h. 26er Sommer) p. kg. fr. 4.90, kesselweise fr. 4.30; h. Baumnüsse in 5 u. 10 kg Säckli p. kg. fr. 1.20 vers. Niedermann, Weggis.

Kapital-gesuche

und

Beteiligungs-angebote

haben im

Schweizerischen Handelsamtsblatt

besten Erfolg

Buchhaltungsbureau

HERM. FRISCH

Zürich
Weinbergstrasse 57
Bureau gegr. 1899
Telephon Limmat 1630

besorgt: Einrichtungen, Nachtragungen, Revisionen, Bilanzen, Steuerangelegenh.

84

Ein wunderbarer

Appetilförderer, der die Arbeit von Magen and Darm auf das Günstigste beeinflußt, ist der vorzügliche

Weisflog-Bitter

(Erfinder: Dr. med. G. Weisflog.)

Ensuite du départ pour cause d'âge d'un associé d'une importante maison de détail d'une ville de la Suisse romande, on cherche

associé ou directeur capable

éventuellement avec apport de fonds. Faire offres avec curriculum vitae et sérieuses références sous P 350 à Publicitas Bâle. 365

Umständehalber günstig zu verkaufen:

Nähe gr. Stadt, Central-Schweiz, geräumiges

Fabrikgebäude

mit angebautem **Wohnhaus,** Geleiseanschluss, elektr. Kraft, freies Terrain, Arbeitskräfte vorhanden.

Offerten unter Chiffre H. A. B. 362 an Publicitas Bern.

Oeffentliches Inventar mit Rechnungsruf

In Nachlasssachen der am 16. Januar 1927 in Vitznau verstorbenen Baronin **Emma Amalia Josefa Marlassy geb. Susan,** früher ungarische Staatsangehörige, wohnhaft gewesen in **Vitznau,** Park-Hotel.

Die Gläubiger und Schuldner dieser Erblasserin, einschliesslich allfällige Bürgschaftsgläubiger, werden hiemit aufgefordert, ihre Ansprachen und Schulden bis und mit dem **10. März 1927** auf der Gemeinderatskanzlei Vitznau (Kt. Luzern) anzumelden.

Den Gläubigern der Erblasserin, welche die Anmeldung ihrer Forderungen versäumen, sind die Erben weder persönlich noch mit der Erbschaft haftbar (Art. 580 u. ff., 590 und 591 des Z. G. B. und §§ 75 und ff. des luzernischen Einführungsgesetzes). :360

Vitznau, den 7. Februar 1927.

Die Teilungsbehörde Vitznau,
Gemeinderatspräsident: **J. Arnold.**
Gemeinderatsschreiber: **A. Muff.**

Speisezimmer
Schlafzimmer
Herrenzimmer
Bureaumöbel

kaufen Sie am vorteilhaftesten direkt ab Fabrik, bei

W. Bucher, Möbelfabrik, Kerns

Telephon 20
oder in dessen

FABRIK-DEPOT LUZERN

Morgartenstrasse 9 66 Telephon 23.12

Auto-Lieferung

Propriété

avec force hydraulique **à vendre** (25—30 H. P.), bord route du Simplon, 500 m gare Bex (Vaud). .3324 (27702 L)

S'adresser à Em. Dupraz, Inst. à Bex.

Banque Populaire de la Gruyère à Bulle

Le coupon de dividende № 30 de nos actions est payable, dès ce jour, pour l'exercice 1926, à raison de 8 %, sous déduction de l'impôt fédéral, soit par 363

Fr. 15.50.

Bulle, le 8 février 1927.

La direction.

Furness Transport A. G.

Basel/Bâle

Die Furness Linien befahren alle Meere

Eigene Häuser in:

Antwerpen, Brüssel, Gent, Rotterdam, Amsterdam, Hamburg, Paris, Bukarest, Braila, Constanza, Giurglu, Sulina, Burgas, London, Liverpool, Glasgow, Newport, Bristol, Swansea, Middlesbro, Manchester, Birmingham, Bradford, Sheffield, New Castle, Ipswich, Leeds, Dundee, Hull, Leith, Southampton, Hanley, Cardiff, New-York, Philadelphia, Chicago, Baltimore, Boston, Montevideo, Buenos-Aires, Rosario de Santa Fee, Bahia Blanca, La Plata, Rio de Janeiro, Santos, Montreal, San Francisco, Vancouver, Hong Kong, Shanghai, Sidney, Melbourne, Brisbane, Port Moresby, Kapstadt, Alexandrien, Malta, Pyräus, Trinidad, St. John's (N. F.), Halifax (Nova Scotia), Norfolk

(475 Q) '235

Günstige Seefrachten Sammelverkehre Rheinschiffahrt

Aktiengesellschaft Leu & Co., Zürich

Resteinzahlung auf den halbliberierten Prioritätsaktien

Der Verwaltungsrat unserer Bank hat gestützt auf § 5, Absatz 3, der Gesellschaftsstatuten beschlossen, **die restlichen 50 % auf den nur zur Hälfte liberierten Prioritätsaktien, somit Fr. 125.— per halbliberierte Prioritätsaktie, auf den 31. März 1927 zur Einzahlung einzuberufen.**

Auf Einzahlungen, die vor dem 31. März 1927 erfolgen, wird ein Marchzins in Höhe von 5 % p. a. vergütet. Auf Einzahlungen, die nach diesem Tage stattfinden, ist ein Verzugszins in Höhe von 8 % p. a. zu entrichten.

Die Aktien, auf denen die Volleinzahlung stattgefunden hat, sind für das Geschäftsjahr 1927 für neun Monate dividendenberechtigt.

Die Volleinzahlung hat **bis spätestens 30. Juni 1927** zu erfolgen.

Bei der Resteinzahlung sind die **Aktientitel mit zugehörigen Couponsbogen samt einem Bordereau einzureichen,** in dem die Nummern dieser Titel in arithmetischer Reihenfolge aufgeführt sind. Der Einzahlungsbetrag wird auf den Titeln quittiert; mit der Rückgabe der Titel erfolgt auch die Rückgabe der Verpflichtungsscheine.

Die Resteinzahlungen haben zu erfolgen in Zürich bei unserer Hauptbank oder bei unsern Depositenkassen Heimplatz, Leonhardsplatz und Industriequartier. (777 Z) 357

Zürich, den 8. Februar 1927.

Aktiengesellschaft Leu & Co.,
Die Direktion.

Ovomaltine Unternehmungen A.-G., Glarus
Ovomaltine Company Ltd.

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

Montag den 28. Februar 1927, vormittags 11 Uhr im Hotel Glarnerhof, Glarus

TRAKTANDEN:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 1926.
2. Jahresrechnung und Revisorenbericht.
3. Decharge-Erteilung.
4. Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinnes.
5. Wahl des Verwaltungsrates.
6. Wahl der Rechnungsrevisoren und des Suppleanten.

Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung liegen acht Tage vor Abhaltung der Versammlung im Bureau der Gesellschaft auf.

Die Aktionäre belieben Ausweiskarten unter Angabe der Nummern ihrer Aktien direkt von den Ovomaltine Unternehmungen A.-G. Glarus zu verlangen. (751 Gl) 327

Glarus, den 10. Februar 1927. *Namens des Verwaltungsrates,*
Der Präsident: Dr. **A. Wander.**

Société „La Dixence"

L'assemblée générale ordinaire

est convoquée pour le **vendredi 25 février 1927, à 14 h. 30,** au Restaurant **des Deux-Gares, à Lausanne.**

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport du conseil d'administration.
2. Rapport du comité de contrôle.
3. Discussion et approbation de ces rapports et des comptes.

L'assemblée générale ordinaire sera suivie, à 15 heures, au même lieu, d'une

assemblée générale extraordinaire

avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du conseil d'administration.
2. Modification des statuts.
3. Nomination d'administrateurs.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs seront à la disposition des actionnaires, chez M. A. Boucher, Ingénieur, à Prilly près Lausanne, dès le 15 février 1927.

Pour assister à ces assemblées, les actionnaires devront présenter leurs actions au bureau des assemblées, ou produire une déclaration du banquier dépositaire. (20908 L) :368

Le président du conseil d'administration:
A. Boucher.

Société des Hôtels Splendide Royal et Europe d'Aix-les-Bains

(ci-devant Société des Hôtels Splendide Royal et Excelsior d'Aix-les-Bains)

Société anonyme au capital de 2,800,000 francs dont le siège est à Paris
31, rue Le Peletier — R. C. Seine 55,594

Obligations de premier rang, amorties au tirage du 1er février 1927, constaté suivant procès-verbal dressé par M. Léon Page, notaire à Aix-les-Bains.

I. 105 obligations de fr. 500, portant les numéros suivants:

9	285	542	1376	1764	2334	2790	3310	3622	4269	4610
21	370	619	1398	1832	2424	2813	3330	3634	4333	4686
22	380	642	1412	1905	2431	2823	3364	3757	4355	4801
28	391	649	1442	2079	2448	2868	3397	3761	4358	4817
32	410	780	1457	2122	2522	2869	3404	3762	4379	4824
80	421	783	1521	2133	2547	2934	3430	3766	4419	
99	465	1018	1523	2147	2573	2942	3439	3823	4464	
101	466	1033	1569	2148	2630	2983	3513	3862	4542	
113	505	1310	1572	2191	2680	3160	3516	3929	4609	
177	508	1364	1632	2216	2692	3269	3609	4079	4636	

II. 89 obligations de fr. 50, numéros:

44	371	754	1068	1275	1481	1865	2280	2613	3173	3645
64	449	777	1073	1281	1489	2061	2453	2628	3214	3648
100	503	839	1125	1282	1496	2111	2489	2827	3253	3681
108	587	862	1176	1327	1560	2128	2492	2957	3336	3712
219	621	866	1207	1341	1702	2174	2530	3108	3373	3732
226	676	990	1236	1344	1777	2182	2532	3123	3490	3935
230	709	1004	1242	1436	1791	2196	2534	3149	3548	3961
288	749	1013	1246	1445	1846	2226	2536	3171	3575	3991
328										

III. 235 obligations de fr. 75, numéros:

8	640	1169	1721	2094	2503	2825	3261	3717	3976	4468
10	665	1247	1761	2133	2508	2827	3289	3727	3984	4472
37	699	1248	1771	2136	2527	2832	3310	3736	3988	4540
44	736	1273	1772	2199	2529	2889	3318	3739	4000	4549
58	753	1282	1773	2209	2559	2896	3363	3797	4005	4567
81	773	1285	1798	2211	2678	2898	3380	3800	4012	4583
91	790	1297	1879	2216	2685	2913	3394	3838	4020	4595
106	798	1317	1918	2226	2692	2963	3401	3843	4055	4643
148	808	1359	1940	2289	2697	2982	3404	3849	4076	4652
159	811	1365	1942	2299	2712	2987	3423	3852	4132	4679
181	812	1388	1949	2300	2722	2993	3424	3870	4152	4741
285	826	1390	1960	2306	2726	2996	3440	3889	4179	4747
343	845	1411	1983	2324	2733	3009	3444	3914	4207	4806
386	866	1440	1995	2346	2752	3027	3462	3915	4217	4827
390	885	1448	2009	2370	2764	3038	3492	3928	4231	4830
398	924	1459	2019	2371	2778	3108	3496	3929	4261	
425	1027	1497	2046	2384	2790	3125	3566	3942	4286	
449	1032	1535	2047	2406	2791	3190	3634	3946	4315	
501	1069	1630	2050	2421	2794	3207	3649	3948	4344	
517	1072	1638	2054	2446	2798	3226	3666	3956	4379	
522	1104	1708	2066	2447	2814	3243	3683	3966	4423	
575	1150	1718	2085	2482	2818	3257	3711	3970	4442	

Les obligations dont les numéros précèdent seront remboursables sur la présentation des titres, à Genève à la Société de Banque Suisse, à partir, savoir: du 1er avril prochain (1927) pour celles de fr. 500 et de fr. 50 et du 1er octobre même année pour celles de fr. 75. 348

Compagnie hôtelière de Marseille et de la Riviera

Société anonyme au capital de 1,600,000 francs dont le siège est à Paris
31, rue Le Peletier — R. C. Seine 55,595

Obligations amorties au tirage du 1er février 1927 constaté suivant procès verbal dressé par M. Léon Page, notaire à Aix-les-Bains.

I. 61 obligations: de fr. 500 (série nos 1 à 5000) et de fr. 80 (série nos 1 B à 5000 B), portant les numéros ci-après:

272	884	1346	1865	2504	3112	3323	3597	4102	4354	4959
318	1094	1532	2158	2519	3164	3356	3651	4111	4385	
361	1168	1594	2162	2638	3169	3412	3767	4137	4404	
470	1224	1665	2222	2669	3200	3491	3783	4149	4490	
550	1233	1736	2295	2755	3244	3574	3825	4154	4668	
775	1302	1856	2498	2786	3252	3595	4098	4166	4837	

II. 15 obligations de fr. 80 (série nos 5001 à 6250), numéros:

5021	5144	5304	5441	5573	5715	5907	5939	5948	6056	6156
5108	5271	5305	5526							

III. 334 obligations de fr. 93, série nos 1 à 5000, lettre C, numéros:

49	638	1141	1422	1759	2267	2731	3073	3623	4201	4557
50	665	1142	1441	1760	2268	2732	3074	3624	4202	4558
127	666	1143	1442	1773	2331	2753	3077	3683	4263	4587
128	669	1144	1445	1774	2332	2754	3078	3684	4264	4588
171	670	1149	1446	1807	2337	2785	3091	3691	4325	4595
172	831	1150	1457	1808	2338	2786	3092	3692	4326	4596
205	832	1191	1458	1851	2371	2787	3173	3697	4329	4607
206	907	1192	1501	1852	2372	2788	3174	3698	4330	4608
225	908	1203	1502	1877	2421	2801	3187	3711	4341	4615
226	921	1204	1523	1878	2422	2802	3188	3712	4342	4616
249	922	1209	1524	1889	2425	2805	3211	3743	4369	4663
250	945	1210	1527	1890	2426	2806	3212	3744	4370	4664
273	946	1261	1528	1921	2431	2819	3221	3765	4401	4675
274	989	1262	1555	1922	2432	2820	3222	3766	4402	4676
329	990	1265	1556	1975	2479	2833	3229	3769	4407	4683
330	995	1266	1575	1976	2480	2834	3230	3770	4408	4684
333	996	1307	1576	1991	2481	2845	3243	3813	4423	4745
334	1037	1308	1629	1992	2482	2846	3244	3814	4424	4746
337	1038	1327	1630	2003	2573	2897	3277	3861	4457	4817
338	1067	1328	1659	2004	2574	2898	3278	3862	4458	4818
345	1068	1359	1660	2103	2605	2931	3425	3885	4461	4881
346	1069	1360	1663	2104	2606	2932	3426	3886	4462	4882
365	1070	1365	1664	2123	2621	2941	3433	3893	4489	4923
366	1081	1366	1679	2124	2622	2942	3434	3894	4490	4924
445	1082	1367	1680	2207	2703	2951	3529	3909	4517	4937
446	1085	1368	1695	2208	2704	2952	3530	3910	4518	4938
599	1086	1373	1696	2217	2707	3037	3541	3979	4527	4949
600	1121	1374	1727	2218	2708	3038	3542	3980	4528	4950
603	1122	1399	1728	2265	2719	3039	3571	4043	4533	4955
604	1127	1400	1743	2266	2720	3040	3572	4044	4534	4956
637	1128	1421	1744							

Les obligations dont les numéros précèdent seront remboursables sur la présentation des titres, à partir du 1er mars prochain (1927) à Genève et à Lausanne à la Société de Banque Suisse et au Comptoir d'Escompte de Genève et à Montreux à la Banque de Montreux. 347

Buchdruckerei FRITZ POCHON-JENT in Bern — Imprimerie FRITZ POCHON JENT à Berne